

COMMUNIQUE DE PRESSE (02/06/07)

Violence scolaire : Marie Arena réunit plus de 200 enseignants à Charleroi pour leur proposer des stratégies de prévention de la violence à l'école

Comment s'investir, travailler et réussir, quand le quotidien de la classe est profondément perturbé par des comportements agressifs et violents ? Comment partager une réflexion pédagogique ou éducative, quand tant d'énergie est consacrée à éviter le désordre ? Comment faire adhérer aux apprentissages dans l'affrontement et la contestation de l'autorité ? Comment mieux vivre ensemble dans une école sans violence ?

Autant de questions qui ont été développées à l'occasion de la **journée de formation « Stratégie pour prévenir la violence »** organisée à Charleroi samedi par la Ministre-Présidente, Marie Arena. Ouverte à tous les acteurs du monde l'éducation, cette formation visait à fournir aux participants des stratégies et des outils pour prévenir la violence à l'école.

Les quelque 200 participants à cette journée auront apprécié l'intervention de **Jean-Luc Tilmant*** (voir biographie en annexe), enseignant d'exception, psychopédagogue et formateur, dont l'approche, originale et positive, en phase avec la pratique de terrain, a déjà séduit de nombreux professionnels de l'éducation et donné des résultats très encourageants.

Le modèle stratégique développé par Jean-Luc Tilmant (voir annexe) pour canaliser la violence dans nos écoles, part du constat que ces institutions sont au contact de différents systèmes qui engendrent, par de multiples variables, la violence.

La Ministre-Présidente a pour sa part détaillé les **différentes mesures** prises dans le cadre du *Contrat pour l'Ecole* pour lutter contre le décrochage scolaire et la violence dans les écoles. Citons notamment :

- **Le renforcement de l'encadrement dans l'enseignement fondamental** : 1.138 équivalents temps plein enseignants supplémentaires et 400 équivalents temps plein non enseignants sont venus renforcer les effectifs.

- **Les médiateurs scolaires** : ils assurent des démarches de prévention et d'accompagnement dans les situations de violence à l'école, de décrochage scolaire, d'assuétudes et de maltraitance. Pour la Wallonie, le nombre de médiateurs est passé de 23 médiateurs (au 1er mai 2006) à 30 médiateurs actuellement dont une coordinatrice. Pour Bruxelles, le nombre de médiateurs est passé de 44 médiateurs en mai 2006 à 49 médiateurs dont deux coordonnateurs. Ils seront 56 à la fin de l'année 2007.
- **Les équipes mobiles** : Elles sont composées de 25 spécialistes de l'intervention de prévention et de gestion de problématiques de décrochage scolaire et de violence. **Leurs missions ?** Mener à la fois un travail de sensibilisation et de prévention, intervenir en situation de crise, soutenir les équipes éducatives lors de l'accueil, resocialiser et rescolariser les élèves en situation de crise.
- **Une orientation de chaque jeune et un recentrage des actions des CPMS** : ces missions seront communes à tous les centres PMS de tous les réseaux. Le décret invite chaque centre à élaborer un projet particulier constituant un outil de pilotage spécifique et reflétant les réalités rencontrées sur le terrain.
- **Les Services d'Accrochage Scolaire (SAS)**. Le Décret du 15 décembre visant à renforcer le dispositif des SAS a permis de **pérenniser** lesdits services en portant leur nombre de **8 à 12**. Il prévoit que SAS accueillent trois types d'élèves : les "**articles 30**", c'est-à-dire ceux qui sont exclus définitivement des établissements scolaires ; les "**articles 31**", c'est-à-dire ceux qui connaissent une période de difficultés et sont détachés temporairement de l'école ; les "**articles 31 bis**", c'est-à-dire les élèves en décrochage « lourd », qui ne vont plus à l'école depuis longtemps. La durée de la prise en charge de l'élève varie de 1 à 2 mois ou de 3 à 6 mois en fonction de sa situation. **Chaque SAS reçoit globalement 100.000 euros en moyens de fonctionnement et 5 emplois APE ou ACS**. Par ailleurs, les écoles accueillant des élèves ayant terminé leur prise en charge dans un SAS se verront octroyés des moyens complémentaires sous forme de périodes-professeurs : 12 périodes pendant deux mois pour deux élèves accueillis. Cette disposition qui figurait dans le décret du 12 mai 2004 a été maintenue.

Le décret a prévu l'obligation pour les chefs d'établissement **de prévenir dès le premier jour d'absence non justifiée le Service de l'Aide à la Jeunesse** pour autant que **l'élève** soit en **difficulté** ou que sa **santé** ou sa **sécurité** soit en danger. Il en va de même pour celui dont les **conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familiers**. Cette disposition permet d'agir **plus rapidement** en vue d'aider l'élève qui

rencontre des difficultés et qui risque de basculer dans le décrochage ou la délinquance. Dorénavant, une heure d'absence non justifiée équivaut à un demi-jour d'absence non justifié (avant 1, 2 ou 3 heures).

- **Dispositions communes en matière de faits graves devant figurer dans le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de tous les établissements d'enseignement.** Ces faits graves concernent des faits avérés de violence à l'encontre des personnes, le racket et la possession d'armes. Ces dispositions communes rappelleront : les sanctions disciplinaires encourues et les modalités de mise en oeuvre de celles-ci; les autorités administratives ou judiciaires que l'établissement scolaire veillera à informer ; les mesures existantes pour accompagner l'élève et, s'il est mineur, ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale, une fois la sanction prononcée.
- **La collaboration avec les services de police, circulaire PLP 41 :** les accords peuvent porter sur l'organisation de campagnes de sensibilisation, d'information ou de prévention dont les thèmes et les modalités sont établis de commun accord, étant attendu que ce type d'intervention doit également pouvoir être organisé avec d'autres services.
- **Une circulaire incitant les écoles à mieux connaître le secteur de l'Aide à la Jeunesse** et les collaborations possibles est en cours d'élaboration. Elle comprendra notamment une sélection des bonnes pratiques en la matière.

L'organisation de telles journées de formation (déjà organisées sur la remédiation en lecture et en mathématiques) répond à une réelle demande du monde de l'éducation. D'autres rendez-vous sont dorés et déjà programmés en Wallonie et à Bruxelles dès la rentrée prochaine en matière de prévention de la violence dans les écoles : **Liège (6 octobre 2007), Bruxelles (10 novembre 2007), Namur (19 janvier 2008), Mons (26 janvier 2008) et Marche (2 février 2008).**

+ d'infos ? Jennifer Wuilquot : porte-parole de la Ministre- Présidente de la Communauté française, Marie Arena: 0475/53 68 42

ANNEXE

• A propos de Jean-Luc Tilmant

Jean-Luc Tilmant est un enseignant d'exception. L'un de ces enseignants qui n'a jamais cessé d'être un éducateur.

Professeur au Lycée Saint-François de Sales, Jean-Luc Tilmant a obtenu une licence en psychopédagogie à l'Université de Mons-Hainaut. Il collabore avec Jean-Pierre Pourtois, professeur à l'UMH. Il assure des formations pour adultes tout en conversant une charge complète dans l'école où il est nommé à titre définitif.

Le Programme Scolaire du Service de Prévention de la Ville de Mons a formalisé un partenariat sur base d'une convention établie avec Jean-Luc Tilmant pour intervenir comme formateur et "personne ressource" quant à l'opérationnalisation des différents dispositifs inhérents aux stratégies de prévention de la violence développés par ce service.

On peut épingler également la mise en place d'un SAS d'écoute à l'IMP René Thone à Marchienne-au-Pont. Le SAS d'écoute est un local mis au service de l'adolescent. Dans ce cadre, un ensemble de personnes formées à l'entretien d'aide, assure une permanence d'écoute pour les jeunes qui souhaitent entrer en communication. L'écouter relaie directement, avec l'accord du jeune, son problème ou sa question vers les «personnes-ressources».

Jean-Luc Tilmant poursuit son travail de pratique de terrains difficiles, à partir de son expérience propre, de ses formations spécialisées. Il est connu en France, mais aussi au Luxembourg et en Tunisie.

Jean-Luc Tilmant a écrit divers articles à caractère scientifique et publié deux ouvrages intitulés :

- 1) *Treize stratégies pour prévenir les violences à l'école*, Vigneux (91), Matrice, 2004,
- 2) *Aider l'école à prévenir les violences. Douze stratégies*, Vigneux, Matrice, 2006.

Approche

Le modèle stratégique que Jean-Luc Tilmant propose pour canaliser la violence dans nos écoles, **part du constat que ces institutions sont au contact de différents systèmes qui engendrent, par de multiples variables, la violence.**

Il convient tout d'abord de traiter les variables et les stratégies touchant la classe ou les différents milieux de rencontres du microsystème ainsi que les variables et les stratégies de l'endosystème, c'est-à-dire de l'école. On trouve ainsi : la direction et son équipe, les enseignants, les éducateurs, les élèves, le personnel PAPO...

A côté de l'endosystème, il existe le mésosystème qui contient toutes les institutions, tous les groupes pouvant interagir sur l'école : la famille, les bandes, les CPAS, les centres PMS... Ensuite, l'exosystème appelé le système des décideurs qui doivent normalement organiser l'enseignement ou gérer la société: gouvernements,

syndicats... Cette intervention, aux effets immédiats sur les acteurs de terrain, a une responsabilité importante dans le domaine de l'école. Enfin, certains éléments du macrosystème influencent le quotidien, comme les idéologies, les archétypes, les variables sociétales, les pédagogues et l'histoire.